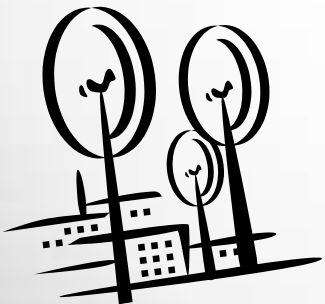




# Café Climat

## Petites éoliennes

Est-ce que ça marche  
en ville?



Mardi 11 juin 2013

V.BARO

# Sommaire

- L'association de consommateurs CLCV
- Obligations administratives pour une installation
- Contrats et assurances  
(obligations contractuelles, de résultats,  
assurances obligatoires...)
- Une éolienne et les voisins?



# L'association de consommateurs



- ✓ La CLCV représente les consommateurs et les usagers auprès des institutions et ce depuis 60 ans
- ✓ L'union départementale Hérault de la CLCV compte plus de 1 000 membres, dont environ 80 copropriétaires
- ✓ L'association CLCV a pour vocation **d'informer, de sensibiliser, de défendre et de représenter les consommateurs et usagers**, sur tous les thèmes liés à la consommation, au logement et au cadre de vie

# Démarches administratives (1)



- Auprès du service d'Urbanisme

- Principe

*Article R 421-2 c du code de l'Urbanisme*

- Hauteur supérieure ou égale à 12 mètres (mat+nacelle) = Permis
    - Hauteur inférieure ou égale à 12 mètres (mat+nacelle) = Aucune formalité

- Exception

*Article R 421-17 a du Code de l'Urbanisme*

- Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur = Déclaration préalable

# Interdit d'interdire...



- « (...) le permis de construire ou d'aménager ou la décision prise pour une déclaration préalable ne peut s'opposer (...) à la production d'énergie renouvelable correspondant aux besoins de la consommation domestique des occupants (...) »
- Possibilité de prescription destinées à la bonne intégration architecturale du projet
  - Dans le bâti existant
  - Dans le milieu environnant
- **Sauf** ... dans certains secteurs protégés ou dans des périmètres délimités par délibération du Conseil Municipal ou de l'EPCI compétent en matière de PLU

# Démarches administratives (2)

- Les installations en autoconsommation
  - Convention d'exploitation
  - Consuel
  - Éventuellement un compteur électronique en remplacement d'un compteur électromagnétique
- Les installations en revente totale ou partielle
  - Demande de raccordement « producteur »
  - Contrat de raccordement d'accès et d'exploitation
  - Travaux de modification de branchement
  - Consuel
  - ....

Obligation d'achat = ZDE  
Contrat de 15 ans  
8,2cts€/kWh pendant 10 ans  
De 2,8 à 8,2cts€/kWh pendant 5 ans



# Relations contractuelles

- Contrat de vente et d'installation
  - Nécessité de précision sur le matériel proposé et les prestations comprises
    - Type et marque de l'éolienne, de l'onduleur...
    - Prise en charge des démarches administratives (lesquelles?)
- Démarchage à domicile
  - Source de contentieux : cette pratique commerciale réglementée peut engendrer des mécontentements importants
  - Réglementation très strict en faveur du consommateur
- Engagement contractuel
  - Estimation de la production attendue
  - Preuve écrite des économies annoncées
  - ...





# Assurances

## Le consommateur

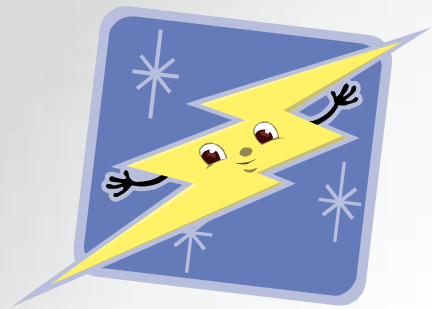
- Extension nécessaire au titre de la responsabilité civile
- Déclaration à l'assurance multirisque habitation

## Le professionnel

- Responsabilité civile professionnel
- Responsabilité décennale
  - Spécificité des éoliennes en pignon d'immeuble







# Garanties

- Garanties commerciales – contractuelles

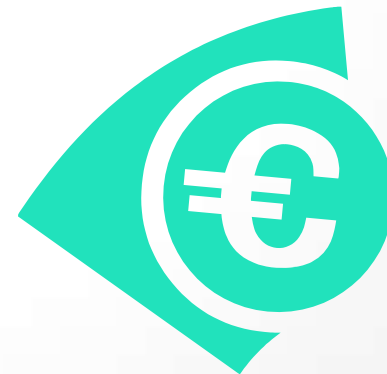
- Matériel
- Production



Qui, quoi, quand,  
comment, combien?

- Un écrit qui précise

- le contenu de la garantie,
- les éléments nécessaires à sa mise en œuvre, sa durée, son étendue territoriale,
- le nom et l'adresse du garant



# Une éolienne et les voisins?

- Trouble du voisinage : dommage anormal créé au voisin, qui oblige l'auteur à dédommager la victime du préjudice subi
- Nuisance sonore : code de l'environnement ( Article L 571-1 et suivants) code de la santé publique (Article R 1334-30 et suivants)
  - Constat de bruit réalisé par un agent assermenté
  - Sanction pénale
- Nuisance visuelle
- Les recours
  - Amiable
  - Judiciaire



# La CLCV, une association pour conseiller et défendre les consommateurs



## CLCV

23 avenue de Nîmes  
Résidence Utrillo  
34 000 Montpellier  
04.67.60.31.10  
herault@clcv.org

[www.clcv.org](http://www.clcv.org)